

Dr Faraj Chemsî
16 Place de la mairie
76560 Héricourt en Caux FRANCE
Secrétaire général du Mouvement Des Libérés
UDLEF chargé de la liberté sociale et protection sociale
Candidat aux élections européenne 2019

A Monsieur Jean-Claude JUNKER

06/01/2018

European Commission
CHARL 9/234
Rue de la Loi 200
1049 Bruxelles
Belgique

Monsieur le Président,

La France connaît actuellement des événements graves. Depuis la mi-novembre, le Mouvement des Gilets jaunes manifeste chaque week-end dans toutes les villes du pays, rassemblant des foules considérables.

Ce mouvement de protestation, soutenu par 70 % de la population, se fonde sur deux revendications principales : une hausse du pouvoir d'achat et le respect des principes démocratiques, au premier rang desquels la liberté d'expression et de manifestation, telles que les garantit la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Sur ces deux sujets, la responsabilité de la Commission européenne dans les événements français est lourdement engagée.

Le pouvoir d'achat, en France, est très fortement amputé par les prélèvements sociaux, qui se montent à 800 milliards d'euros, soit plus du tiers du PIB. Ces prélèvements pourraient être largement réduits par la mise en concurrence de la protection sociale. Celle-ci a été décidée par l'Union européenne en 1992, et n'est toujours pas appliquée par la France. Nous avons sollicité à de très nombreuses reprises l'intervention de la Commission pour qu'elle fasse respecter les directives européennes de 1992, et elle s'y est toujours refusée, violant de ce fait les obligations que lui impose le Traité.

Par ailleurs, concernant le respect des principes démocratiques, face aux manifestations pacifiques du Mouvement des Gilets jaunes, le président français et son gouvernement n'accordent que des concessions mineures et préfèrent réprimer ce mouvement par la violence, n'hésitant pas envoyer les forces de police utiliser des grenades désencercantes ou explosives ainsi que des pistolets flash balls, et procédant à des arrestations massives de manifestants.

La Commission n'a jamais hésité à intervenir pour faire respecter les directives européennes par les divers pays de l'Union, à l'exception de la France. De même, la Commission est intervenue récemment pour obliger la Pologne à respecter l'état de droit, mais a refusé de le faire, malgré nos instances, contre la France.

Nous demandons solennellement, Monsieur le Président, à la Commission d'intervenir immédiatement sur les deux sujets que je viens d'évoquer, afin d'éviter que ne se développe en France un climat politique antieuropéen dû pour l'essentiel au refus de la Commission de faire bénéficier mon pays des avancées communautaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Dr Faraj Chemsî

